

NORD SUD EXPERTISES

BUREAU D'EXPERTISES IMMOBILIERES
GAILLOT JEAN MARC (DIPLOME SUPERIEUR DU NOTARIAT)
EXPERT AGREE PRES LA COUR D APPEL DE BASTIA
4 BOULEVARD WILSON 20 260 CALVI

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement	Adresse : Bâtiment Pointe Saint François 20260 CALVI
Nombre de Pièces :	
Etage : 1er	Propriété de: SA AGRASC
Numéro de lot : 30	75 Rue de Richelieu
Référence Cadastre : AH 34	75002 PARIS
<u>Annexes :</u>	Mission effectuée le : 04/10/2021
Garage : 65	Date de l'ordre de mission : 04/10/2021
	N° Dossier : AGRASC C
Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :	
Total : 40.27 m² (Quarante mètres carrés vingt-sept)	
Commentaires : Néant	

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL		
Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
SEJOUR CUISINE	1er	15.360 m ²
CHAMBRE 1	1er	12.510 m ²
CHAMBRE 2	1er	5.750 m ²
DEGAGEMENT AVEC PLACARD	1er	2.700 m ²
SALLE D EAU	1er	3.950 m ²
Total		40.270 m²

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
TERRASSE	1er	9.520 m ²
Total		9.520 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par NORD SUD EXPERTISES qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



Le Technicien :
Jean Marc GAILLOT

à CALVI, le 04/10/2021

Nom du responsable :
GAILLOT Jean-Marc